

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL N°17 DU 28 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 avril, les membres du conseil municipal de la commune de Saint-Urbain, se sont réunis à 19 h00 à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Julien POUPON, le 24 avril 2022, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Julien POUPON, Bernard LE CAHAREC, Nathalie ABIVEN, Jacques BEAUCHAMP, Jeannine LE GALL, Yvan BRISHOUAL, Stéphanie GORIN, Pierre-Yves DANTEC, Sébastien LOZAC'H, Delphine LONGCHAMP, Olivier MOAL, Gwenhael OMNES, Fabienne SIMON, Stéphane TROPRES.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Étaient absents et représentés :

Laure LAUVERGEAT a donné pouvoir à Nathalie ABIVEN
Pascale DIVERRES a donné pouvoir à Olivier MOAL
Jessica GUILLERM a donné pouvoir à Julien POUPON
Philippe DANTEC a donné pouvoir à Pierre-Yves DANTEC
Marie SANQUER a donné pouvoir à Stéphanie GORIN

Était secrétaire de séance : Yvan BRISHOUAL

Participait à la réunion : Muriel TRAPATEAU, secrétaire de mairie

Le procès-verbal du précédent conseil municipal du 25/03/2022 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. Demande de prêt
2. Ouverture de poste – Agent de maîtrise
3. Questions diverses

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que la date du conseil municipal a dû être avancée afin de ne pas trop subir l'augmentation des taux d'emprunt qui sont actuellement à la hausse.

1. Demande de prêt

Afin de financer l'acquisition du local commercial 5 place de l'Eglise sur la commune et effectuer quelques travaux divers, Monsieur le maire propose au conseil municipal de contracter un prêt de 175 000 € auprès du Crédit Mutuel de Bretagne, Arkéa, au taux fixe de 1,30 % pour une durée de

15 ans, remboursable trimestriellement, à amortissement progressif, avec une commission d'engagement de 200 €.

Le bail commercial est encore actif pour deux ans. Les loyers seront perçus par la commune.

Vote à l'unanimité.

2. Ouverture de poste – Agent de maîtrise

Le Maire informe le conseil municipal de la réussite à l'examen professionnel d'agent de maîtrise de Gildas BARON.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu de la promotion interne d'agent de maîtrise 2022, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

☞ Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet au service technique, et

La création d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet relevant de la catégorie C au service technique à compter du 1er mai 2022.

Le tableau des emplois est modifié comme suit :

SECRETARIAT GÉNÉRAL					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Service technique	Agent de maîtrise	C	0	1	TC
Service technique	Adjoint technique Principal 2ème classe	C	1	0	TC

Vote à l'unanimité.

3. Questions/points divers

- Un nom pour le vestiaire de sports est à réfléchir.
- Quelques incivilités se produisent dans le bourg : Baie vitrée à l'école, boîte à livres, abri bus, bonhomme en bois, projections d'œufs sur les habitations.

* * *

Monsieur le Maire fixe la date du prochain conseil municipal :

- Le jeudi 2 juin : Conseil municipal ou réunion de travail à 20 h00
- Le lundi 27 juin : Conseil municipal à 18h30

Et présente un calendrier des dates à retenir.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux, puis lève la séance.

Le Maire,

Julien POUPON